Case FRC 3332

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 9 floréal, l'an septième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Directoire exécutif s'empresse de vous transmettre les pièces justificatives de l'état des fonds affectés aux dépenses de l'exercice de l'an 7, annexé à son message du 6 de ce mois, et que vous lui avez demandées par celui que vous lui avez fait hier. Elles sont détaillées dans le rappoi tdu ministre des finances ci-annexé, et auquel le

29 V 99

Directoire exécutif se réfère. Vous vous appercevrez, citoyens Représentans, que le Directoire exécutif, convaincu que rien n'est plus pressé que de balancer l'état des fonds de l'exercice de l'an 7, a mis la plus grande célérité à seconder la commission spéciale chargée de proposer les moyens d'élever les recettes de l'an 7 au niveau des dépenses.

Cet objet a paru si urgent au Directoire exécutif, qu'il joint ici *en original* les états fournis par la régie, qui auroient exigé trop de temps pour être copiés.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, BARRAS.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, *signé*, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 7.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO